



**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
DU SYNDICAT AZUR POUR L'ANNEE 2024**

## SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE GENERAL</b>	<b>3</b>
1. Situation globale	3
2. Situation de la collectivité et perspectives	5
1. Situation du syndicat Azur	5
2. Les perspectives 2024	6
3. Le périmètre du syndicat	7
4. Le financement du syndicat par les communes membres	8
<b>II. LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>9</b>
1. Les évolutions impactant la section de fonctionnement	9
1. La poursuite de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités polluantes	10
2. L'évolution des tonnages collectés et traités	10
3. La procédure pour la concession du CVE	11
4. La gestion de proximité des biodéchets	11
5. Le lancement d'études	11
6. La hausse des prix liée à la situation économique	12
7. Une situation financière ponctuellement favorable pour le syndicat	12
8. Provisions à constituer pour le CVE	13
2. Les prévisions 2024 en dépenses de fonctionnement	14
3. Les recettes de fonctionnement du syndicat	15
4. L'évolution des recettes de fonctionnement	17
1. Les contributions des EPCI	17
2. Les contrats de prestation DIB	19
3. Les autres recettes	19
<b>III. LES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT</b>	<b>19</b>
1. Les dépenses d'équipement 2024	19
2. Les recettes d'investissement	21
<b>IV. LA DETTE DU SYNDICAT</b>	<b>21</b>
<b>V. LES CHARGES DE PERSONNEL ET LES EFFECTIFS</b>	<b>23</b>
1. Lignes Directrices RH du Syndicat	23
2. Evolution des charges de personnel	23
3. Les effectifs	26

## I. CONTEXTE GENERAL

### 1. Situation globale

La France et le monde traversent depuis plusieurs années une période d'incertitude économique avec des tensions géopolitiques mondiales liées aux conséquences de la crise sanitaire et du conflit en Ukraine.

L'économie française a ainsi été confrontée à un triple choc au cours de l'année 2022 : une crise de l'énergie, un niveau d'inflation inédit depuis les années 1980 et une forte remontée des taux d'intérêt.

Pour faire face à cette situation de crise, le gouvernement a mis en place des mesures pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages et protéger les entreprises (bouclier tarifaire sur le prix de l'électricité et du gaz, remise sur le prix des carburants, revalorisation des salaires avec une hausse du point d'indice, plusieurs hausses du SMIC...).

Ces différentes mesures ont permis de maintenir la croissance qui a progressé de 2,1% en 2022 malgré la forte inflation (+ 5,9% en 2022).

L'inflation se poursuit en 2023 et sa composition évoluée : après une première phase de hausse des prix de l'énergie et des matières premières, elle s'est étendue aux produits alimentaires et manufacturés et se poursuit sur les prix des services en raison de la diffusion de l'augmentation passée des salaires.

La prévision de croissance pour 2023 s'établit à 1%<sup>1</sup> et a été estimée à 1,4% pour le Projet de Loi de finances 2024, mais elle vient d'être revue à la baisse à 1%<sup>2</sup> en raison du contexte géopolitique, du ralentissement économique en Chine et de la récession 2023 en Allemagne.

Ce ralentissement est dû à une forte baisse de la consommation des ménages en raison de la hausse des prix et à un repli de l'investissement des ménages mais également des entreprises face aux taux d'intérêts élevés.

L'inflation française s'établit à +3,7% en 2023 et devrait diminuer en 2024 pour se stabiliser à +2,6 % selon les prévisions retenues dans le projet de loi de finances 2024.

**Pour les collectivités territoriales**, la situation financière s'est améliorée en 2021 et 2022 avec une hausse de l'épargne brute de 17,1% et 2,8% malgré des dépenses de fonctionnement en augmentation.

En 2023, les collectivités ont été fortement impactées par l'inflation, elles enregistrent une hausse de +5,8 %<sup>3</sup> de leurs dépenses de fonctionnement, leur plus fort taux depuis 16 ans.

---

<sup>1</sup> Source : PLF 2024

<sup>2</sup> Annonce du Ministre de l'Economie et des Finances du 18 février 2024.

<sup>3</sup> Source : Note de conjoncture sur les finances locales - la Banque postale – septembre 2023

Les charges à caractère général des collectivités composés d'achats d'énergie, de fournitures, de contrats de prestations de service... sont les plus fortement touchées par la hausse des prix avec une progression de +9,4%.

Les dépenses de personnel évolueraient de 5,1% sur l'ensemble de l'année 2023 avec l'intégration des décisions gouvernementales sur les traitements :

- Revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 en plus de l'effet en année pleine de la revalorisation du 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 3,5%
- Mesures spécifiques ciblant les bas salaires (catégorie C)

Les recettes de fonctionnement des collectivités ont progressé de 3,2% en 2023, cette croissance est soutenue par des recettes fiscales dynamiques assises sur les valeurs locatives ayant été revalorisées de 7,1%, cette hausse a cependant été tempérée par la forte baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le ralentissement de la dynamique de la TVA.

Le ralentissement de l'activité économique est de nature à limiter la progression globale des recettes des collectivités territoriales qui sont désormais étroitement liées au contexte national, suite aux réformes fiscales locales de ces dernières années (un quart de la TVA revient désormais aux collectivités).

Le taux de TEOM a enregistré un taux de croissance moyen de 1,4%<sup>4</sup> en 2023, particulièrement faible compte tenu des hausses de taux votées en 2022 et qui ont pu aller jusqu'à +35% pour certaines villes afin d'absorber l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) prévue jusqu'en 2025 et la hausse des prix des marchés publics.

La très grande majorité des communes et EPCI ont considéré que l'augmentation des bases fiscales ne nécessitait pas une nouvelle hausse de taux applicable aux propriétaires contribuables.

La loi de finances pour 2024 prévoit un taux de revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 3,9 %, l'incertitude financière est néanmoins bien présente sur les recettes des collectivités en raison d'une fiscalité moins dynamique.

C'est donc dans un contexte économique et financier toujours incertain et marqué par des tensions géopolitiques mondiales, une inflation toujours en hausse, des taux d'intérêt élevés et une fiscalité moins dynamique que débute l'année 2024.

Le secteur local va devoir dégager des marges de manœuvre pour intensifier les investissements en faveur de la transition écologique compte tenu de la crise climatique.

De plus, des contraintes règlementaires viennent modifier l'organisation et le financement du service public en charge de la gestion et du traitement des déchets (collecte des biodéchets, BREF incinération, tarification incitative, plan régional de réduction des déchets, ...).

---

<sup>4</sup> Source : Note de conjoncture sur les finances locales - la Banque postale – septembre 2023

## 2. Situation de la collectivité et perspectives

### 1. Situation du syndicat Azur

En 2023, le syndicat Azur a maintenu tout au long de l'année un niveau et une qualité de service malgré les contraintes économiques et réglementaires pesant sur les finances du syndicat.

L'année 2023 a été marquée sur le plan financier par :

- les révisions de prix à la hausse d'environ 6% des marchés publics suite à la conclusion des avenants négociés pour tenir compte des aspects économiques des entreprises
- la revalorisation des tickets restaurant en faveur de ses agents (en septembre 2023)
- Des recettes énergétiques permettant de réduire le coût de l'incinération de 2,185 M€
- L'augmentation de la TGAP qui s'est poursuivie avec + 1 € HT/tonne par rapport à 2022, soit 12 € HT
- Une évolution des tonnages à la baisse : en 2022, les tonnages ont enregistré une baisse -2,73% sur la totalité des tonnages traitées. Cette baisse s'est poursuivie en 2023 avec une baisse de - 2,32 % sur les tonnages traités au CVE.
- Une provision financière pour le paiement de la Valeur Nette Comptable de fin de l'actuelle DSP.

La plupart des projets prévus pour 2023 ont ainsi pu se concrétiser avec notamment :

- La mise en place des **bacs** pour la collecte des **déchets végétaux** sur le territoire de de Cormeilles et La Frette-sur-seine,
- **Le lancement de l'étude** de gestion de proximité des **bio déchets (phase 1 et 2)**,
- La mise en place d'une **convention de coopération** avec le **syndicat EMERAUDE** pour l'utilisation du CVE
- La poursuite de la promotion **des composteurs**,
- La poursuite des opérations de **distribution de compost**,
- Le démarrage de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le **renouvellement de la DSP du CVE (AMO)**,
- **Le soutien à l'implantation d'une recyclerie** sur le territoire,
- Le renouvellement de **deux marchés publics** :
  - o Gestion de la déchetterie
  - o Fourniture et entretien des bornes d'apport volontaire
- La mise en œuvre des **lignes directrices de gestion des ressources humaines** (formation, mobilité, handicap, temps de travail, gestion des absences...),
- La mise en place de la dématérialisation **des titres restaurant**,
- La production du **compte financier unique (CFU)**,

- La poursuite des actions du **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) qui a été approuvé en décembre 2018, dont l'objectif est la réduction globale des déchets produits sur le territoire,
- La tenue du **2ème Forum zéro déchets**
- La réalisation des **investissements prévus en 2023**

## 2. Les perspectives 2024

Le contexte économique ainsi que l'ensemble des réglementations environnementales et fiscales à appliquer en 2024 sont à prendre en compte dans le cadre de la préparation de l'exercice budgétaire 2024.

Le syndicat Azur maintient son objectif de poursuivre la qualité du service rendu en intégrant les nouvelles mesures réglementaires.

Les prévisions budgétaires pour 2024 et les années à venir tiennent comptes des contraintes et constats suivants :

- La poursuite de l'augmentation de la **TGAP<sup>5</sup>** (2020 = 3€ HT/tonne, 2021 = 8€ HT/tonne, 2022 = 11€ HT/tonne, 2023 = 12 € HT/tonne ; **2024 = 14 € HT/tonne**, montant prévu pour 2025 = 15€ HT/tonne)
- La proposition d'une gestion de proximité des **bio-déchets** (loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire),
- **L'obligation de répondre à des contrats d'objectifs auprès des CITEO** pour prétendre à des soutiens financiers
- **Les recettes supplémentaires issues de la vente de l'énergie** produite par le CVE au profit du Syndicat sur l'exercice 2024, malgré le dispositif de plafonnement du gouvernement et de la baisse de prix de vente
- **L'évolution** des populations sur le territoire du Syndicat AZUR suite à la réalisation des projets urbains et des changements de comportements de consommation des ménages,
- **L'augmentation des prix des marchés publics avec des indices de révisions élevés** et le respect de la circulaire ministérielle pour tenir compte de la conjoncture économique des entreprises
- L'application réglementaire du **BREF incinération** (analyse mercure en 2023),
- L'application de la **loi de transformation de la fonction publique** qui revoit le cadre de gestion des ressources humaines (dialogue social, transition professionnelle des agents...), notamment l'étude de mise en œuvre de la prévoyance pour les agents, au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Mise en œuvre des **lignes directrices de gestion des ressources humaines** (formation, mobilité, handicap, temps de travail, gestion des absences...),

---

<sup>5</sup> Taxe générale sur les activités polluantes

- la revalorisation des tickets restaurant en faveur de ses agents (année pleine)
- Poursuite des actions du **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) qui a été approuvé en décembre 2018, dont l'objectif est la réduction globale des déchets produits sur le territoire.
- La mise en place du « **flux développement** » concernant le tri des emballages

Les projets du syndicat pour 2024 sont les suivants :

- Réception des offres pour le **renouvellement de la DSP du CVE** et négociations avec les candidats
- **Finalisation de l'étude** de gestion de proximité des **bio déchets**,
- Promotion du **compostage et déploiement des composteurs** sur tout le territoire,
- Opérations de communication autour du compostage
- Poursuite des opérations de **distribution de compost**,
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place du réemploi des contenants alimentaires
- **Soutien à la recyclerie** implantée sur le territoire,
- La mise en place de **deux marchés publics** :
  - o **Nettoyage du bâtiment 10**
  - o **Installation d'une station de lavage pour les véhicules de collecte**
- **Renouvellement des marchés** fourniture de carburants, des titres restaurant et des composteurs,
- Mise en œuvre des **lignes directrices de gestion des ressources humaines** (formation, mobilité, handicap, temps de travail, gestion des absences...),
- Poursuite des actions du **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) qui a été approuvé en décembre 2018, dont l'objectif est la réduction globale des déchets produits sur le territoire,
- La location d'un local de stockage pour les bacs (fin de la mise à disposition du local Jean-Grandel)
- La constitution d'une provision financière pour financer partiellement les travaux d'investissement prévus à la prochaine DSP.

**L'ensemble de ces actions et projets seront réalisés avec l'objectif constant d'optimiser les dépenses et la gestion afin de maintenir le taux de TEOM et des contributions appelées auprès des EPCI membres du syndicat et de réaliser un service public de qualité.**

### 3. Le périmètre du syndicat

Pour rappel, le syndicat AZUR a subi un changement de périmètre en 2016 avec la reprise de la compétence collecte des communes d'Argenteuil et de Bezons qui relevait auparavant de la communauté d'agglomération Argenteuil Bezons (CAAB) aujourd'hui dissoute.

Les missions du syndicat sont les suivantes :

- Fourniture des équipements de pré-collecte
- Distribution des bacs OM<sup>6</sup>/DIB<sup>7</sup>/Emballages et papiers /Végétaux
- Collecte des déchets
- Tri des déchets
- Traitement des déchets
- Sensibilisation / Prévention
- Exploitation de la déchetterie
- Exploitation de l'usine de valorisation énergétique
- Communication sur l'activité du Syndicat AZUR

La collecte est effectuée en régie directe pour les communes d'Argenteuil et de Bezons, ces deux communes disposent à cet effet, d'un atelier mécanique pour la réparation des véhicules qui est mutualisé avec les autres communes du territoire AZUR par le biais de conventions.

#### 4. Le financement du syndicat par les communes membres

Le syndicat est financé en grande partie par les contributions de ses membres. Les contributions correspondent au produit de la TEOM de chacune des communes et d'une contribution d'équilibre perçue pour la ville d'Argenteuil.

La TEOM est perçue par les EPCI pour Bezons, Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine et directement par le syndicat AZUR pour Argenteuil (fiscalité directe).

Pour Argenteuil, une contribution dite « d'équilibre » est appelée auprès de l'EPT Boucle Nord de Seine pour compléter le produit de la TEOM et permettre de couvrir le coût du service.

En 2023, des conventions de partenariats ont été conclues avec deux syndicats, Tri-Action et Emeraude, pour l'utilisation du CVE AZUR, elles se poursuivent en 2024. Ces contractualisations ont un impact de 26 % (13,6 M€) en dépenses et en recettes sur le budget global du syndicat.

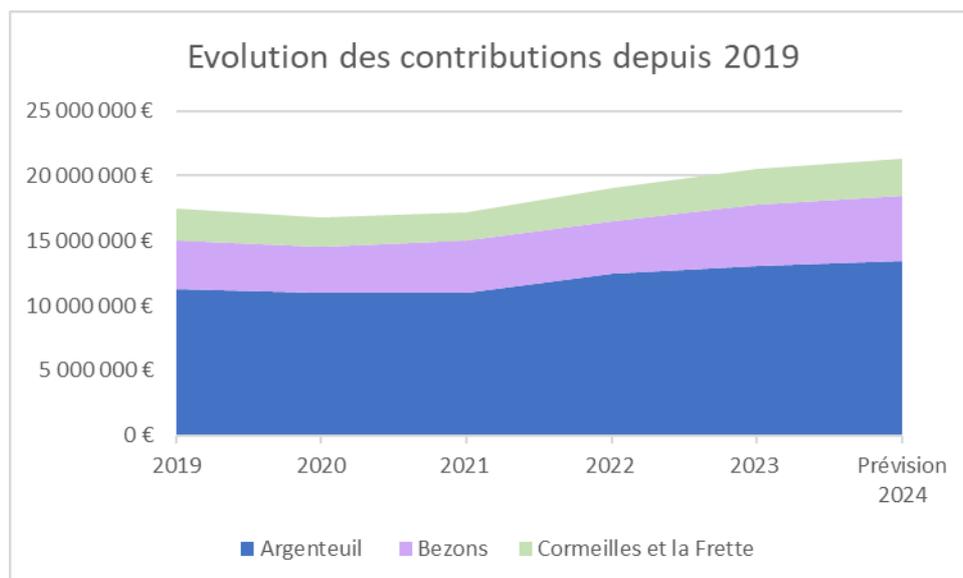
**Pour 2024, compte tenu des contraintes financières et réglementaires ainsi que des projets du syndicat**, la prévision pour le total des contributions 2024 est en hausse de 3,71 % par rapport à 2024 pour atteindre un montant global de 21 316 544 €.

---

<sup>6</sup> Ordures ménagères

<sup>7</sup> Déchets industriels banals

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Argenteuil	11 237 683 €	10 949 320 €	11 020 665 €	12 416 272 €	13 084 796 €	13 490 415 €
Bezons	3 739 203 €	3 624 954 €	3 982 052 €	4 052 318 €	4 727 108 €	4 951 612 €
Cormeilles et la Frette	2 475 974 €	2 264 827 €	2 199 166 €	2 544 800 €	2 742 886 €	2 874 516 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 452 860 €</b>	<b>16 839 101 €</b>	<b>17 201 883 €</b>	<b>19 013 390 €</b>	<b>20 554 790 €</b>	<b>21 316 544 €</b>



## II. LA SECTION FONCTIONNEMENT

### 1. Les évolutions impactant la section de fonctionnement

Les présentes orientations budgétaires tiennent compte de l'évolution de la situation économique, des mesures mises en œuvre et des contraintes réglementaires (TGAP, revalorisation de la valeur du point d'indice, révision des prix des marchés) ainsi que des projets à venir pour le syndicat (nouvelle concession pour le Centre de Valorisation Energétique, gestion de proximité des biodéchets) et le maintien du service rendu sur le territoire.

Les montants des contributions pour 2024 ont été estimés en tenant compte de l'affectation des dépenses pour chaque commune selon des clés de répartition représentatives (les tonnages OM, la population INSEE ...).

## 1. La poursuite de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités polluantes

Après avoir absorbé une hausse de 3 € HT/tonne en 2022 par rapport à 2021, une hausse supplémentaire de 1 € HT/ en 2023 par rapport à 2022, une nouvelle hausse de 2 €HT/tonne est prévue en 2024 par rapport à 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mtt de la TGAP HT/tonne	• 3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €
Evolution n à n-1		0 €	5 €	3 €	1 €	2 €	1 €

Soit plus de 240 000 € TTC de dépenses supplémentaires pour 2024 par rapport à 2023, sur les tonnages estimés.

année	montant de la TGAP € HT/Tonne	tonnes traitées (T)	coût de la TGAP (€ HT)	coût de la TGAP (€ TTC)
2019	3	67 650,00	202 950,00	223 245,00
2020	3	73 640,40	220 921,20	243 013,32
2021	8	78 246,75	625 974,00	688 571,40
2022	11	75 097,37	826 071,07	908 678,18
2023	12	73 351,54	880 218,48	968 240,33
2024*	14	78 486,15	1 098 806,07	1 208 686,68
2025*	15	83 980,18	1 259 702,67	1 385 672,94
*hypothèse évolution des tonnages de 0,7 %		TOTAL	5 114 643,49	5 626 107,84

La prévisionnel de versement cumulé de la TGAP entre 2019 et 2025 s'élève à 5 626 107,84 € TTC.

Cette hausse de taxe se cumule à une évolution du volume des tonnages sur le territoire du syndicat qui ont subi une forte hausse entre 2019 et 2021, une tendance à la baisse est aujourd'hui constatée depuis deux années.

## 2. L'évolution des tonnages collectés et traités

Depuis 2019, les tonnages OM collectés et traités ont augmenté jusqu'en 2021 puis sont à la baisse depuis, la répartition par commune est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Tonnages OM	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution % 2021 à 2022	Evolution % 2022 à 2023	Evolution en tonnes 2022 à 2023
Argenteuil	38 454	40 923	42 763	42 650	41 472	-0,26%	-2,76%	-1 178
Bezons	11 041	11 996	12 104	10 705	11 529	-11,56%	7,70%	824
Cormeilles	6 224	6 933	7 123	7 013	6 845	-1,54%	-2,40%	-168
La Frette	1 050	1 064	1 069	971	936	-9,17%	-3,56%	-35
<b>TOTAL</b>	<b>56 769</b>	<b>60 916</b>	<b>63 059</b>	<b>61 339</b>	<b>60 783</b>	<b>-2,73%</b>	<b>-0,91%</b>	<b>-556</b>

### **3. La procédure pour la concession du CVE**

La Délégation de Service Public (DSP) du Centre de Valorisation Energétique des déchets (CVE) s'achève le 30 juin 2025. Un bureau d'études pour une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sélectionnée en début d'année 2023. Un audit technique, financier et juridique a été réalisé et différents scénarii possibles pour la future exploitation ont été proposés en vue de réaliser le cahier des charges de la nouvelle DSP.

La consultation a été lancée fin 2023 et se poursuivra toute l'année 2024.

En 2024, l'analyse des offres et les négociations vont être menées avec les candidats.

Il est prévu dans le cadre de la consultation, d'indemniser les candidats non retenus. Une enveloppe de 300 000 € a été prévue au budget 2024 sous forme de provision.

En 2024, le Syndicat s'acquittera d'un montant de 77 000 € auprès de l'AMO.

En complément deux études ont été nécessaires :

- Scan 3D et 2D des installations
- Etudes géotechnique et pollution des sols

### **4. La gestion de proximité des biodéchets**

La réglementation prévoit qu'une gestion de proximité des biodéchets soit organisée au plus tard le 31 décembre 2023. Pour cela, le Syndicat s'est fait accompagner par un bureau d'études pour étudier les différents scénarii adéquats pour le territoire.

Dans un premier temps, le scénario retenu pour 2024 par les élus du syndicat est de promouvoir le compostage individuel auprès des habitants de zone pavillonnaire et de l'habitat collectif (avec accord et engagement des bailleurs).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le bureau d'étude étudiera en complément la mise en place d'une collecte spécifique des bio-déchets auprès des cantines, des écoles et des gros producteurs.

Le coût de ce projet pour 2024, s'élève à 535 K€.

### **5. Le lancement d'études**

Dans le cadre du PLPDMA du Syndicat AZUR et de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE, il est prévu de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place du réemploi des contenants alimentaires.

Cette étude sera réalisée avec d'autres syndicats sous la forme d'un groupement de commande. Elle est prévue en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic quantitatif et qualitatif ;
- Phase 2 : Proposition de scénarii technico-économiques ;
- Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu.

Il est en effet nécessaire d'évaluer qualitativement, quantitativement et économiquement les moyens à déployer pour mettre en place le réemploi des contenants sur le territoire et plus précisément :

- dans la restauration à emporter et les commerces de bouche (boucheries, fromageries, boulangeries, traiteurs, grandes et moyennes surfaces (GMS) équipées d'un rayon traiteur ...)
- dans les cuisines centrales
- dans le cadre du portage de repas à domicile

Dans le cadre de la consultation pour le renouvellement de la DSP du CVE, des études complémentaires vont être réalisées :

- Etude géotechnique et pollution des sols (montant prévu : + 60 000 €)
- Scan 2D et 3D complémentaires (montant prévu : + 6 000 €)

## **6. La hausse des prix liée à la situation économique**

Les prix des marchés ont enregistré une hausse d'environ 6 % en 2023 suite aux révisions de prix accordées pour tenir compte des augmentations subies par les prestataires qui ont vu leurs coûts augmenter d'environ 10 à 15 % en conséquence de la crise énergétique et de l'inflation.

Des demandes d'indemnisation et de révisions des conditions financières du contrat avaient été formulées par trois importants prestataires du syndicat. Des négociations ont été menées et des avenants ont été conclus pour prendre en compte les contraintes des entreprises et limiter les augmentations pour le syndicat.

Pour 2024, les révisions de prix de ces marchés restent malgré tout élevées compte tenu de l'évolution des indices.

## **7. Une situation financière ponctuellement favorable pour le syndicat**

L'année 2024 est marquée au même titre que 2023, par la conséquence d'une situation inédite concernant la vente énergétique issue du CVE en 2022 et 2023. En 2023, le Syndicat a perçu des recettes exceptionnelles et ponctuelles suite aux conditions inédites du marché de l'énergie :

- Les contrats de vente électrique du CVE sont sur des marchés libres
- Le prix de vente du marché de l'électricité s'est envolé

L'envolée des prix est due à la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Maintenance des centrales nucléaires
- Spéculation des prix de l'énergie due à la guerre en Ukraine

En 2024, le Syndicat va percevoir des recettes énergétiques à hauteur de 1,455 M€ (déduites du coût de l'incinération) des ventes issues de l'année 2023. Cette situation est exceptionnelle, elle est due à la prévente de l'énergie à un instant où les tarifs d'achat ont été plus que favorables. En 2024, le prix d'achat de l'électricité est en baisse, environ 80 € le MWh contre 150 € en 2023. Cette opportunité perdura pour l'année 2025 (vente 2024), mais les prévisions du marché sont difficiles au-delà même si la tendance générale est à la baisse, cela dépendra des offres des candidats et du cours du marché au moment de l'attribution du marché.

#### **8. Provisions à constituer pour le CVE**

La DSP du CVE AZUR arrive à terme au 30 juin 2025, il est prévu à l'échéance un versement d'une valeur résiduelle de 3 885 125,20 € au profit de SUEZ afin que le Syndicat AZUR devienne pleinement propriétaire de l'outil. Ce montant a été fixé dans le cadre des conditions contractuelles et des investissements réalisés au cours de la durée du contrat de délégation (avenant transactionnel + boucle primaire).

Afin d'anticiper cette charge pour les années à venir, il a été constitué une provision de 1,6 M€ pour l'année 2023..

Des négociations ont eu lieu entre l'exploitant actuel et le Syndicat AZUR pour que des travaux prévus avant la fin de la DSP soient reportés sur la prochaine DSP. En effet, SUEZ ne dispose pas du temps nécessaire pour en organiser et en réaliser l'intégralité avant la fin du contrat. L'enveloppe budgétaire de ces travaux, à la charge de Suez, va servir à financer en totalité la valeur résiduelle de fin de DSP. Cette annulation de la valeur résiduelle qui était à payer par le syndicat a aussi pour avantage d'annuler aussi la TVA due sur la valeur résiduelle (soit plus de 770K€).

Pour 2024, suite à l'avancement du programme prévu et des scénarii économiques pour la nouvelle concession du CVE qui prévoit une rénovation des installations en vue d'en optimiser la performance. Des travaux à hauteur de 80 M€ à 90 M€ sont prévus.

Afin de maîtriser le coût de traitement de l'incinération, dont une bonne partie sera due à l'amortissement des travaux, qui sera applicable dans le futur contrat, le Syndicat constituera une provision pour charge sur l'exercice 2024 à hauteur de 2,3 M€. La provision initiale de 1,6M€ faite en 2023 sera reprise en 2025 pour être également affectée à la provision pour la subvention des travaux liés à la prochaine DSP.

Au global, compte-tenu de ces contraintes et évolutions ainsi que des projets prévus pour 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,95 % par rapport au budget 2023.

## 2. Les prévisions 2024 en dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 s'élève à **38,439 M€**.

Chapitre		Budget voté 2023	Prévision BP 2024
011	Charges à caractère général	27 087 645 €	27 579 872 €
	<i>dont contrat Tri-Action</i>	4 409 460 €	4 700 000 €
	<i>dont contrat Emeraude</i>	8 818 920 €	8 910 000 €
012	Charges de personnel	6 961 200 €	7 327 500 €
65	Autres charges de gestion	72 850 €	116 350 €
66	Charges financières	876 825 €	774 656 €
67	Charges exceptionnelles	15 000 €	40 000 €
68	Dotations aux provisions	1 614 000 €	2 601 000 €
<b>Sous-total AZUR (hors contrat Tri-Action / Emeraude)</b>		<b>23 399 140 €</b>	<b>24 829 378 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>36 627 520 €</b>	<b>38 439 378 €</b>

Ces dépenses sont composées à **58 % des dépenses de traitement des déchets** pour un montant de **22,25 M€** avec principalement des contrats de service pour :

- L'exploitation de l'usine d'incinération **4,650 M€** (incinération + mâchefers avec hausse de la TGAP incluse de + 2 € HT/tonne par rapport à 2023 + recettes énergétiques déduites 1,45 M€)
- Le coût d'incinération dans le cadre des conventions avec **Tri-Action 4,700 M€** et avec **Emeraude 8,910 M€**
- Le tri des emballages et papiers **1,465 M€**
- Le traitement des encombrants et gravats **592 k€**
- Le traitement des végétaux **422 k€**
- L'exploitation de la déchetterie fixe **780 k€**

### **Les autres dépenses de fonctionnement se composent :**

- Des charges de personnel pour un montant de **7,327 M€**
- Des contrats de collecte pour **2,375 M€** avec :
  - La collecte des déchets pour Val parisis **1,665 M€**
  - La collecte des bornes d'apport volontaire **710 k€**
- Des intérêts de la dette pour **775 k€**
- Des dépenses de moyens généraux pour **1,12 M€** (dont le carburant 536 k€ et les contrats de maintenance et informatique)
- De fournitures et réparations pour l'atelier mécanique pour **803 k€**
- De dépenses de prévention : **355 k€** (dont 300 k€ prévus pour l'achat de composteurs)
- De frais de communication pour **173 k€**
- Enfin, **234 k€** de dépenses de fonctionnement sont affectées à la régie collecte, et la pré-collecte DIB
- Une enveloppe pour la collecte des biodéchets a été prévue à hauteur de **105 K€**

**Les charges de personnel évoluent de 5,26 % (+ 366 k€)** avec l'intégration des évolutions réglementaires, la hausse de la valeur du point d'indice, la revalorisation des titres restaurants et les mesures gouvernementales de soutien aux bas salaires et le recrutement des nouveaux postes.

**La provision constituée pour le CVE** à hauteur de **2,3 M€** pour financer une partie des futurs travaux d'optimisation des installations à venir est inscrite en dépenses de fonctionnement.

**Les charges financières évoluent à la baisse de 11,65 % (- 101 k€).**

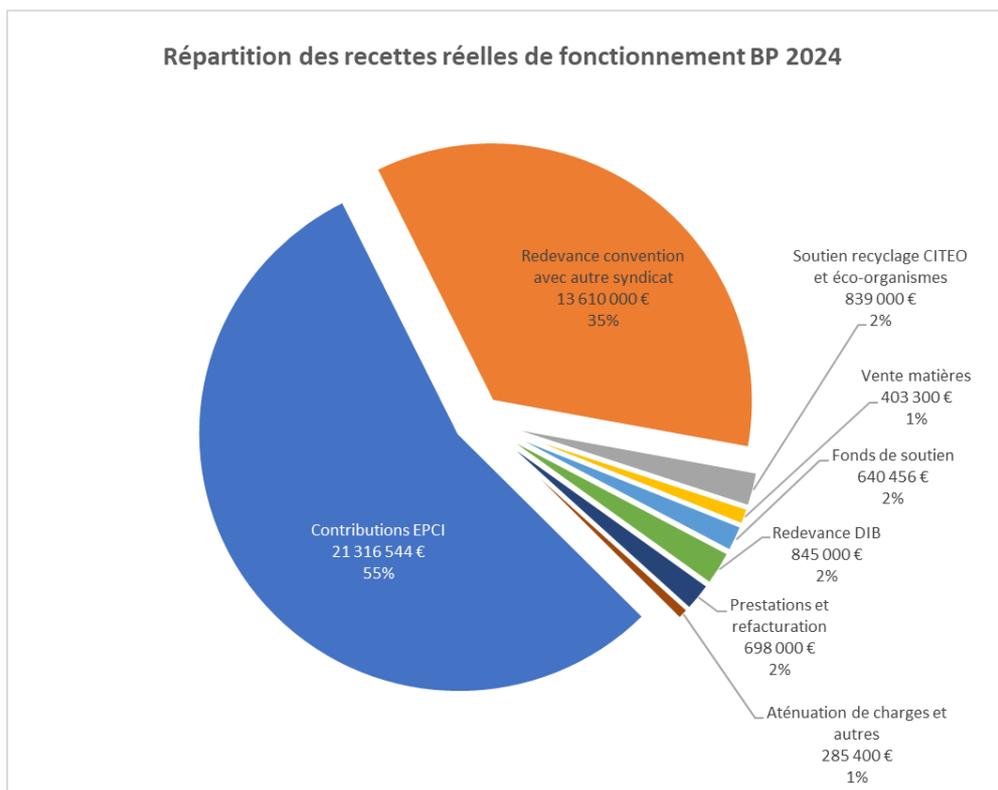
### **3. Les recettes de fonctionnement du syndicat**

Les recettes réelles de fonctionnement du syndicat sont composées :

- Des contributions des EPCI membres (55%) **21,316 M€**,
- De la redevance relative aux partenariats avec les Syndicats Tri-Action et Emeraude pour le traitement de leurs déchets par l'usine Azur (35%): **13,610 M€**,
- Du soutien apporté par CITEO en fonction des performances du syndicat en matière de recyclage estimées à **600 k€** pour 2024,
- Des recettes DIB/redevance spéciale pour **845 k€**,
- Du fonds de soutien dont le montant est lissé, le montant annuel perçu s'élève à **640 k€**,
- Des recettes des éco organismes (filiales REP) : **239 k€**,
- Des reventes de matière évaluées à **403 k€** pour 2024

Cette typologie de recettes laisse peu de marge de manœuvre au syndicat, les évolutions de dépenses étant reportées directement sur les contributions des EPCI.

Chapitre		BP 2023	Prévision BP 2024
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	1 937 532 €	1 946 300 €
731	Impositions directes	11 319 679 €	11 740 298 €
74	Dotations et participations	24 048 751 €	24 125 146 €
	<i>dont contrat Tri-Action</i>	<i>4 409 460 €</i>	<i>4 700 000 €</i>
	<i>dont contrat Emeraude</i>	<i>8 818 920 €</i>	<i>8 910 000 €</i>
75	Autres produits de gestion courante	23 500 €	25 500 €
76	Produits financiers	640 456 €	640 456 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 500 €	0 €
013	Atténuations de charges	153 800 €	160 000 €
<b>Sous-total hors contrat Tri-Action / Emeraude</b>		<b>24 905 838 €</b>	<b>25 027 700 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 134 218 €</b>	<b>38 637 700 €</b>



#### 4. L'évolution des recettes de fonctionnement

##### 1. Les contributions des EPCI

Le syndicat AZUR dispose pour 2023, d'un résultat de fonctionnement excédentaire de **3,59 M€**, ce résultat permet de maîtriser la hausse des contributions financières.

Ce résultat est la conséquence d'une tendance à la baisse des tonnages, d'une gestion optimisée, d'une volonté de maintien à l'identique des taux de TEOM qui ont bénéficié d'une dynamique fiscale favorable avec une revalorisation des bases indexée sur l'indice des prix qui s'est élevé à 7,1% pour 2023.

Le caractère exceptionnel des recettes énergétiques est à prendre en compte dans la construction budgétaire, dans la mesure où leur ampleur et leur non pérennité crée une situation particulière qui se cumule à des besoins à venir avec la fin du contrat de l'actuel délégataire de l'usine.

**L'objectif : maintenir les taux à l'identique pour stabiliser les recettes compte tenu de l'incertitude du contexte économique, d'une situation financière ponctuellement favorable et des conditions financières à venir dans le cadre de la future concession du CVE.**

Pour rappel, les contributions votées depuis 2019 sont les suivantes :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Argenteuil	11 237 683 €	10 949 320 €	11 020 665 €	12 416 272 €	13 084 796 €	13 490 415 €
Bezons	3 739 203 €	3 624 954 €	3 982 052 €	4 052 318 €	4 727 108 €	4 951 612 €
Cormeilles et la Frette	2 475 974 €	2 264 827 €	2 199 166 €	2 544 800 €	2 742 886 €	2 874 516 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 452 860 €</b>	<b>16 839 101 €</b>	<b>17 201 883 €</b>	<b>19 013 390 €</b>	<b>20 554 790 €</b>	<b>21 316 544 €</b>
Evolution n-1	2,30%	-3,52%	2,15%	10,53%	8,11%	3,71%

Pour 2024, le coefficient de revalorisation des bases fiscales est de 3,9 % (loi de finances 2024).

**Les prévisions pour 2024 prévoient un maintien des taux de la TEOM pour les EPCI. L'évolution des bases permet de prendre en compte les dépenses prévues pour l'année 2024.**

Pour **Argenteuil**, le taux de TEOM est prévu à hauteur de 7,00 % avec une contribution d'équilibre de 1 765 117 €.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Base *	144 143 607	145 946 812	147 522 704	152 490 578	162 436 251	167 504 262
Taux Voté	5,86%	5,59%	5,59%	7,00%	7,00%	7,00%
Montant attendu TEOM	8 446 815 €	8 158 427 €	8 246 519 €	10 674 340 €	11 370 538 €	11 725 298 €
Contribution équilibre EPT	2 791 429 €	2 791 429 €	2 791 429 €	1 765 117 €	1 765 117 €	1 765 117 €

*Pour la prévision 2024, base 2023 revalorisée de 3,12 %*

Pour **Bezons**, le taux de TEOM est prévu à hauteur de 7,46 % pour une contribution de 4 951 612 €.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Base*	49 026 847	50 910 259	52 534 451	59 498 644	64 379 729	66 375 501
Taux voté	7,46%	7,46%	7,46%	7,46%	7,46%	7,46%
Montant attendu	3 657 403 €	3 797 905 €	3 919 070 €	4 438 599 €	4 802 728 €	4 951 612 €

*Pour la prévision 2024, base 2023 revalorisée de 3,1 %*

Pour **Valparisis**, le taux de TEOM est estimé à 5,06 % pour une contribution de 2 874 516 €.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Base*	45 191 112	47 396 200	49 542 215	51 167 181	54 728 922	56 808 621
Taux voté	5,30%	4,60%	4,60%	4,97%	5,06%	5,06%
Montant attendu	2 395 129 €	2 180 225 €	2 278 942 €	2 544 800 €	2 769 283 €	2 874 516 €

*Pour la prévision 2024, base 2023 revalorisée de 3,8 %*

## 2. Les contrats de prestation DIB

Les recettes prévues pour 2024 sur les contrats de Déchets Industriels Banals « DIB » sont en légère hausse du fait de l'augmentation du tarif de la redevance spéciale.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes inscrites	780 000 €	785 000 €	790 000 €	798 000 €	845 000 €

## 3. Les autres recettes

Pour 2024, les redevances prévues dans le cadre des conventions avec le syndicat Tri-Action et le syndicat Emeraude s'élèvent à 13, 610M€.

Des subventions sont également prévues pour le financement de l'étude relative au projet d'implantation d'une recyclerie : 8 250 € (de la région Ile-de-France)

## III. LES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT

### 1. Les dépenses d'équipement 2024

Les dépenses d'équipement ont été prévues à hauteur de **3,224M€ pour 2024** contre 2,672 M€ en 2023, voici la liste d'investissement proposée pour 2024 :

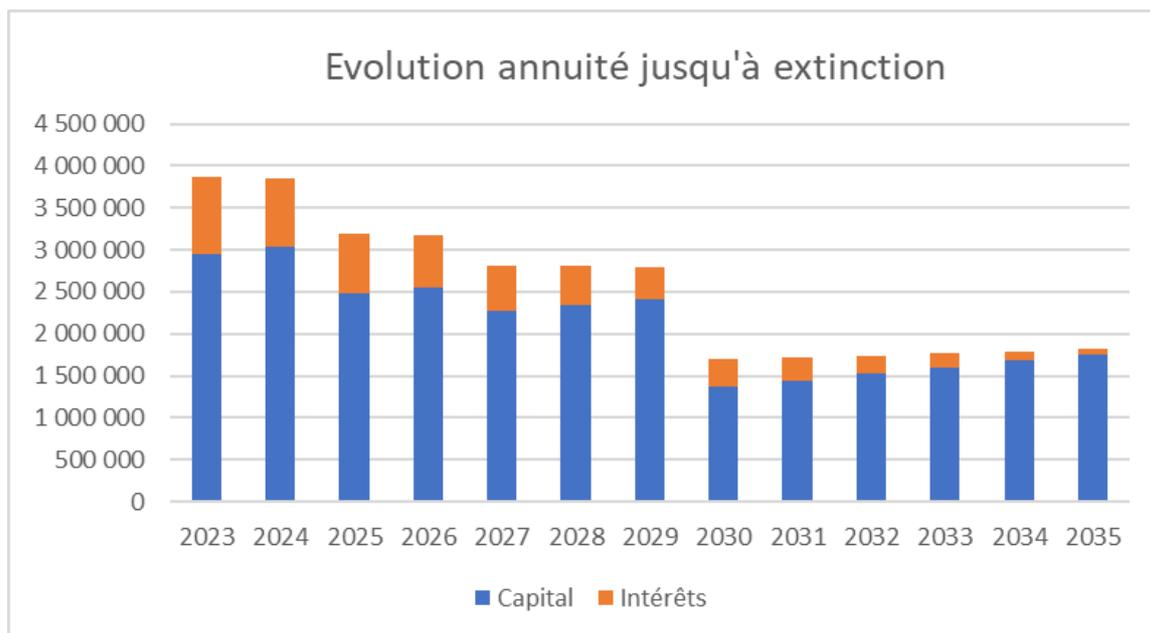
Chap.	<b>Equipements spécifiques</b>	<b>873 945 €</b>
204	Prévision 2024 BEZONS	30 815 €
204	Solde 2023 BEZONS	135 438 €
204	Prévision 2024 ARGENTEUIL	6 085 €
204	Solde 2023 ARGENTEUIL	397 832 €
204	Prévision 2024 VALPARISIS	278 174 €
204	Solde 2023 VALPARISIS	25 600 €
	<b>Prestations collecte</b>	<b>835 500 €</b>
21	Opération caméléon VOH rue Charcot (Argenteuil) 16 colonnes / recettes prévues 100%	200 000 €
21	Opération caméléon (20 unités) remplacement cuves et têtes de colonnes en 100 L	160 000 €
21	Programme avec ABH ville d'Argenteuil 53 rue Gode cité Bellevue 114 000 € (11 colonnes 6 OM, 4 Tri, 1 verre) / recettes prévues 100%	120 000 €
21	Programme avec ABH centre ville Argenteuil : rue de la liberté (10 colonnes : 6 OM, 3 Tri, 1 verre) / recettes prévues 100%	120 000 €
21	Résidence EMMAUS ville d'Argenteuil rue du Perreux 12 unités / recettes prévues 100%	120 000 €
21	Achat d'un pick-up benne basculante ou véhicule électrique (Bezons)	50 000 €
21	Remplacement tête de colonnes à verre SULO (10 unités)	35 000 €
21	Colonnes à carton	15 000 €
21	Grosses pièces pour les remplacement partiel de colonnes enterrées	10 000 €
21	Achat de 3 colonnes à verre aériennes	3 600 €
21	Achat d'une armoire blindée	1 000 €
21	Achat d'une motopompe	900 €
	<b>Pré-collecte DIB</b>	<b>506 500 €</b>
21	Fournitures de bacs en VRAC de tri, OM, DIB et végétaux + bacs biodéchets	250 000 €
21	Fournitures de bacs en OS + biodéchets ( sur tout le territoire, Emb + OM sur corneilles et la frette)	250 000 €
21	Achat d'un transpalette pour rangement des livraisons (bacs et composteurs) dans le local de stockage	6 500 €
	<b>Moyens Généraux</b>	<b>493 000 €</b>
21	Station de lavage camions	180 000 €
20	Architecte pour station de lavage	20 000 €
21	Réfection de la toiture de l'atelier + isolation	160 000 €
21	Achat d'un véhicule électrique (remplacement clio écoconseillers)	25 000 €
21	Modules d'aménagement local de stockage	20 000 €
21	Travaux électriques bâtiment 10 suite à contrôle réglementaire/remplacement du tableau électrique	20 000 €
21	Modification sécurité des données (serveur, ordinateurs...) suite à audit informatique	10 000 €
21	Achat des cocons	10 000 €
21	Déverrouillage des issues de secours dans les batiments du 10	10 000 €
21	Etanchéité de la toiture du bureau d'Olivier	7 500 €
21	Matériel informatique	7 000 €
21	Mobilier salle du comité (chaises)	5 000 €
21	Déverrouillage des issues de secours dans les batiments du 2	5 000 €
21	Installation conduit évacuation vers l'extérieur du nettoyeur HP	5 000 €
21	Ecran tactile de projection sur roulettes pour la salle du comité	5 000 €
21	Pose d'un caillebotis en plastique au niveau de la sortie de secours du bâtiment administratif car glissant (possible)	2 000 €
21	Tablettes DIB + collecte	1 500 €
	<b>Régie collecte</b>	<b>344 000 €</b>
21	Benne 26 tonnes pour la collecte OM	290 000 €
21	Installations borne électrique double-prise 22kWh au 10 rue du chemin vert	26 000 €
21	Réfection du réfectoire	10 000 €
21	Rénovation du local karcher	10 000 €
21	Matériel de géolocalisation	2 000 €
21	Lève Fut pour produits d'entretien et futs de fluides.	3 500 €
21	Porte d'accès entre toilettes et parking	2 500 €
	<b>Traitement</b>	<b>80 000 €</b>
20	AMO future DSP (phase 3 paiement 2024)	80 000 €
	<b>Atelier Mécanique</b>	<b>65 900 €</b>
21	Peinture des sols du grand atelier	30 000 €
21	Poste à souder à l'arc MIG sécurisation des interventions de soudures dans les véhicules	11 650 €
21	Pack POWERDUCTION 160 LG ( facilite le démontage de grosses pièces grippées )	9 700 €
21	Aménagement d'un poste de chef d'équipe	5 000 €
21	Equilibreuse à pneumatiques VL ( matériel ancien 2002 / en cas de panne )	2 000 €
21	Appareil à démonter les pneumatiques VL ( matériel ancien 2002 / en cas de panne )	3 100 €
21	Perceuse à colonne	3 250 €
21	Vérins de carrossier (pour redresser tôles, portes de caisson endommagés)	1 200 €
	<b>Prévention</b>	<b>26 000 €</b>
21	Expérimentation d'outils innovant compostage	25 000 €
21	Cendriers / décalage de l'achat prévu en 2023	1 000 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 224 845 €</b>

## 2. Les recettes d'investissement

- Le FCTVA calculé sur les dépenses éligibles n-2 (2022) est estimé à 173 k€

## IV. LA DETTE DU SYNDICAT

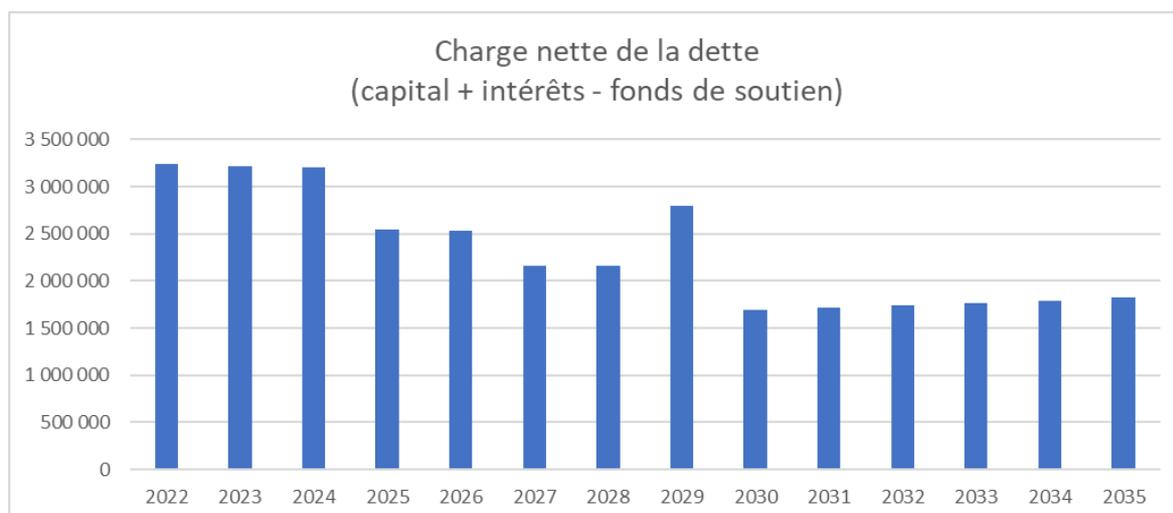
La charge de la dette évoluera favorablement en 2024, ainsi que les années suivantes, suite au réaménagement de la dette.



La dette ayant été réaménagée, le syndicat reçoit le fonds de soutien, lissé jusqu'à 2028 avec un montant annuel de 640 456 €. Le coût de la dette diminue d'environ 15 K€ en 2024 :

Année	Capital	Intérêts	Annuité	Fonds de soutien	Charge nette (capital + intérêts - fonds de soutien)	Variation € n/n-1
2022	2 874 211	1 006 225	3 880 436	640 456	3 239 980	-19 524
2023	2 955 802	905 903	3 861 705	640 456	3 221 249	-18 731
2024	3 041 269	804 614	3 845 883	640 456	3 205 427	-15 821

La charge nette de la dette (annuités, déduction faite du fonds de soutien) va évoluer comme suit dans les années à venir, pour une extinction de la dette en 2035 :



Afin de lisser la charge nette de la dette et amortir le pic dû à la fin de versement du fonds de soutien (l'année 2028), une provision pluriannuelle a été décidée pour un montant de 750 k€ : elle est enregistrée annuellement depuis 2020 à hauteur de 1 000 €/an, elle sera de 400 k€ en 2025, 145 k€ en 2026 et 200 k€ en 2027.

Cette provision de 750 k€ sera reprise en 2029. Ce plan de provisionnement permet de contenir les variations importantes de la charge de la dette constatées sur les exercices 2025 (- 661 k€) ; 2027 (-360 k€) et 2029 (+635 k€).

Année	Charge nette (capital + intérêts - fonds de soutien)	Variation € n/n-1	Variation % n/n-1	Provision votée	Charge dette avec provision	Variation € n/n-1	Variation % n/n-1
2022	3 239 980	-19 524	-0,60%	1 000	3 240 980	-19 524	-0,60%
2023	3 221 249	-18 731	-0,58%	1 000	3 222 249	-18 731	-0,58%
2024	3 205 427	-15 821	-0,49%	1 000	3 206 427	-15 821	-0,49%
2025	2 544 385	<b>-661 043</b>	<b>-20,62%</b>	400 000	2 944 385	-262 043	-8,17%
2026	2 526 641	-17 744	-0,70%	145 000	2 671 641	-272 744	-9,26%
2027	2 166 143	<b>-360 498</b>	<b>-14,27%</b>	200 000	2 366 143	-305 498	-11,43%
2028	2 163 041	-3 101	-0,14%		2 163 041	-203 101	-8,58%
2029	2 798 903	<b>635 862</b>	<b>29,40%</b>	-750 000	2 048 903	-114 138	-5,28%
2030	1 694 994	-1 103 909			1 694 994	-353 909	-17,27%

## V. LES CHARGES DE PERSONNEL ET LES EFFECTIFS

### 1. Lignes Directrices RH du Syndicat

Le syndicat AZUR a adopté une stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines en 2021 qui définit les enjeux et objectifs de la politique RH pour la durée du mandat, qui se décompose en 3 parties :

#### 1. Mobilités et parcours professionnels :

- Favoriser les mobilités (anticipation des reconversions et identifier les demandes de mobilités)
- Favoriser les parcours professionnels (accompagnement dans les projets professionnels)
- Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation pluriannuel

#### 2. Prévention et Action sociale :

- Développer la démarche de prévention (santé, sécurité au travail, lutte contre l'absentéisme, développer une démarche de Qualité de Vie au Travail)
- Maintien du lien avec les agents (action sociale, accompagnement)

#### 3. Maîtrise du budget RH :

- Anticiper les besoins en recrutement compte tenu des grandes orientations, des départs en retraite
- Garantir des Coûts de revient équilibrés par rapport au prix du marché

### 2. Evolution des charges de personnel

Les montants budgétés les années précédentes et prévus pour 2024 sont les suivants :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Chapitre 012</b>	5 646 800 €	6 049 800 €	6 218 566 €	6 357 366 €	6 685 000 € dont 205 000 € (DM)	6 961 200 € dont 70 000 € (DM)	7 327 500 €
<b>Evolution n-1</b>	0,69%	7,14%	2,79%	2,23%	1,93%	4,13 %	5,26 %

Ce montant prévisionnel intègre les différents postes subissant une variation significative :

Rémunération principale (fonctionnaires) - 64111	Soit + 191 000 €
Rémunération principale (contractuels) - 64131	Soit + 122 750 €
Primes et autres indemnités - 64138	Soit + 48 000 €
Cotisations sociales – 6451 – 6453 -6455 - 6458	Soit + 71 500 €
Autres charges – 6478 - 6488	Soit + 48 400 €

En 2023, 6 891 200 € ont été alloués au chapitre 012 avec une DM de 70 000 € en cours d'année. Le budget réalisé a été de 6 809 823 €.

Pour 2024, une enveloppe de 7 327 500 € est prévue, soit 5,26 % d'augmentation par rapport au budget 2023, elle prend en compte :

- 5 points d'indice pour chaque agent au 1er janvier, augmentation de l'indice minimal de traitement (+70 200 euros en brut chargé)
- hausse point d'indice du 1er juillet 2023 : 1,5 % de hausse de point d'indice à appliquer pour une année pleine,
- revalorisation des catégories C à compter du 1er juillet 2023, à prévoir en année pleine (modification des grilles de catégories C et B).
- Avancement de grade, avancement d'échelon
- Cotisations (augmentation des bases de cotisations) ; augmentation du taux de cotisation pour l'hébergement du SIRH (0.42 % au lieu de 0.40 %)
- Titres restaurants (augmentation d'un euro de la valeur faciale sur une année pleine)
- Recrutement d'un agent catégorie B (chargé de mission HSE) : 45 000 €

La limitation des augmentations de ce chapitre est rendue possible par le travail important mené par la Direction des Ressources Humaines sur le traitement des dossiers d'inaptitude physique, d'invalidité, de reclassement et de retraite ainsi que par le travail de restructuration enclenché depuis 2016.

## Bilan du CIA, projections pour 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024**
Agents concernés par le CIA	123	120	126	123	x
Agents ayant perçu une prime	113	115	114	107	x
Dont prime entre 600 € et 650 € (nouveau plafond)	-	-	54	44	x
Dont prime perçue entre 501 € et 599 €	-	-	38	46	x
Dont prime perçue entre 401 € et 500 € (ancien plafond)	86	88	10	9	x
Dont prime entre 151 € et 400 €	27	27	3	3	x
Dont prime entre 51 € et 150 €	-	-	6	4	x
Dont prime inférieure ou égale à 50 €	-	-	3	1	x
Budget global, charges patronales comprises*	63 500 €	64 500 €	75 000 €	62 800 €	63 000 €**

\*montant proratisé par rapport aux jours de présence.

\*\*montant estimé pour 2024.

Pour rappel, à compter de l'année 2022, le plafond du complément indemnitaire annuel (CIA) a été revalorisé à 650 € pour l'ensemble des ayants droits. Le mode d'attribution a été révisé en fonction du barème obtenu lors de l'évaluation N-1, comme suit :

Tranche	Note inférieure à 2	Note de 2 à 2.4	Note de 2.5 à 2.9	Note de 3 à 3.5	Note égale ou supérieure à 3.6
Montant	0	50 €	150 €	600 €	650 €

Par ailleurs, une dizaine d'agents est dans des positions de disponibilité pour incapacité, longue maladie, démarches de reclassement... Ces situations pèsent sur la masse salariale du syndicat.

La politique ressources humaines menée par le syndicat a également un impact sur les dépenses de charges générales (chapitre 011), quelques évolutions ont été prises en compte pour le budget 2024 :

- Au 62268 / Autres honoraires, conseils : 12 000 € / Avocats, huissiers,
- Au 611 / Contrats prestations de service : 2 400 €, externalisation des dossiers chômage,
- Au 6251 / Voyages et déplacements : 17 500 € / congés bonifiés + frais de missions

### 3. Les effectifs

La structure des effectifs globaux du syndicat a évolué comme suit ces 3 dernières années :

cadre d'emploi	2021	2022	2023
adjoints techniques	112	104	106
agents de maîtrise	18	19	16
techniciens	2	2	2
Ingénieur	1	2	2
adjoints administratifs	8	8	9
rédacteurs	1	1	1
attachés	3	3	3
nombre d'agents contractuels en CDD (toutes catégories)	19	22	21
	164	161	160

#### Evolution pour 2024 :

Pas de variation significative prévisible, néanmoins des mouvements de personnels sont engagés nécessitant leur remplacement sur un statut pouvant faire varier le ratio fonctionnaire / contractuel. Un agent chargé de mission HSE a été recruté au 1<sup>er</sup> février 2024, en contrat de projet pour une durée de 18 mois.